



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 22 février 2021

Délibération n° 2021-003

LA TABLE DU PIN GALANT : REMISE GRACIEUSE DU LOYER DU 1er JANVIER AU 16 MARS 2020 - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande Publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que la ville a conclu une convention d'occupation du domaine privé avec la Table du Pin Galant le 24 août 2015. L'article 8 de cette convention prévoit le versement d'un loyer trimestriel, par le locataire, d'un montant, actualisé pour 2020, de 8 470.59 €.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, le Conseil Municipal a délibéré le 16 juillet 2020 pour exonérer de loyer la Table du Pin Galant (et d'autres locataires) pour la période du 17 mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020.

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2020 a approuvé, par délibération, la prolongation de l'exonération du loyer de la Table du Pin Galant jusqu'à la date de la fin de l'état d'urgence sanitaire.

La Ville a été saisie le 8 janvier 2021 d'une demande de remise gracieuse de loyer par la Table du Pin Galant portant sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 16 mars 2020, suite aux difficultés financières rencontrées par le gérant.

Le montant de cette remise gracieuse est de 7 464.34 €.

Cette procédure est autorisée par l'article D 1617-19 – annexe 1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D 1617-19 – annexe 1,

Vu la délibération n° 2020-093 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020,

Considérant l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie Participative en date du 8 février 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser une remise gracieuse du loyer de la Table du Pin Galant pour la période du 1^{er} janvier au 16 mars 2020 s'élevant à 7 464.34 €.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 22 février 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 23 février 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.